



Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

ASSOCIATION ORRPA

Siège social : 4 rue Marteau

51100 REIMS

SIRET 780 430 344 00066

RAPPORTS

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Audit Massé et Egelé
S.A.R.L au capital de 8000 euros
R.C.S REIMS B 440 273 779
A4 Allée Santos Dumont BP 247 51687 REIMS Cedex 2
03.26.47.44.55



Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

ASSOCIATION ORRPA

Siège social : 4 rue Marteau

51100 REIMS

SIRET 780 430 344 00066

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Audit Massé et Egelé
S.A.R.L au capital de 8000 euros
R.C.S REIMS B 440 273 779
A4 Allée Santos Dumont BP 247 51687 REIMS Cedex 2
03.26.47.44.55



Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

A l'assemblée générale de l'association **L'OFFICE REMOIS DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES,**

1) Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ORRPA relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3) Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le fait que les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus tel qu'exposé dans la note «Evènements postérieurs à la clôture» de l'annexe des comptes annuels et concernant l'incidence des évènements postérieurs sur la présentation des comptes ;
- le produit d'exploitation exceptionnel relatif à un dégrèvement de cotisations sociales URSSAF mentionné en 1.1 de l'annexe dont l'association a bénéficié au titre de l'exercice.

4) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier la concordance des subventions enregistrées en comptabilité avec les éléments probants correspondants, mais également à nous assurer du correct rattachement de celles-ci au bon exercice ;
- Nous nous sommes également attachés à vérifier la cohérence des recettes de l'association liées à des prestations facturables et à tester par sondages les factures qui correspondent ;

- Nous avons porté une attention particulière à l'explication des variations des frais généraux de l'association d'une année sur l'autre.

5) Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

6) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le groupement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le conseil d'administration.

7) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

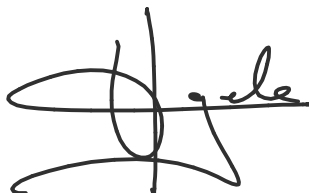
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 06 octobre 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Egele', with a stylized flourish below it.

Pierre J. EGELE

	Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent au 31/12/2018
	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Autres immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	38 866	38 384	481
	TOTAL	38 866	38 384	481
Actif immobilisé	Terrains			
	Constructions Inst. techniques, mat.out. industriels Autres immobilisations corporelles Autres immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	250 853	196 307	54 546
	TOTAL	250 853	196 307	51 900
Actif immobilisé	Participations			
	Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	71 217 15 1 465 + 73 697		71 217 15 1 465
	TOTAL	73 697		67 328
	Total	362 417	234 692	120 709
Actif circulant	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises			
	Stocks et en-cours			476
Actif circulant	Avances et acomptes versés sur commande			476
	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	48 820 146 600	13 573	35 247
	TOTAL	195 421	13 573	181 848
Actif circulant	Autres titres			
	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	297 929 10 211 503 562		297 929 10 211 489 988
	Total III	503 562	13 573	228 238
Actif circulant	Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des emprunts Ecart de conversion Actif			
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	865 979	248 266	617 713
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)			
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	865 979	248 266	617 713
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres			
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	865 979	248 266	617 713

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associés	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	17 442	17 442
	Ecart de réévaluation		
Fonds associés	Réserves	18 164	18 164
	Report à nouveau	63 982	70 253
	Résultat de l'exercice	-9 941	-6 270
Fonds associés	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financiers Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)		
	Total I	89 646	99 588
Fonds dédiés	Provisions pour risques	30 000	26 930
	Provisions pour charges	30 030	38 800
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)	228 600	
	Total II	288 630	65 730
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	10 752 98 066 115 988 985 13 643	9 753 44 897 125 360 1 359 2 257
	Total III	239 436	183 628
	Ecart de conversion passif IV		
	Total du passif (I+II+III+IV)	617 713	348 947
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an Dettes sauf (1) à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs	228 683	173 874
	Sur legs acceptés Autres Engagements donnés		

Association ORRPA

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
 Voir le rapport

	Exercice	Exercice précédent
Produits		
Ventes de marchandises		
Production vendue : Biens	178 439	231 260
Services liés à des financements réglementaires	178 439	231 260
Autres services		
Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits nets partiels sur opérations à long terme		
Cotisations		
Dons		
Legs et donations		
Subventions d'exploitation	967 818	692 970
Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	23 983	26 284
Autres produits	131 119	2 632
Total des produits d'exploitation I	1 301 360	953 146
Charges d'exploitation		
Marchandises		
Achats	2 825	557
Variation de stocks		
Matières premières et autres approvisionnements	28 924	25 439
Autres achats et charges externes (1)	476	379
Impôts, taxes et versements assimilés	323 535	255 844
Salaires et traitements	37 427	34 895
Charges sociales	475 785	444 013
amortissements	192 538	214 925
provisions	9 991	9 440
• sur immobilisations		
• sur actif circulant : provisions	13 573	
• pour risques et charges : provisions	3 100	
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	513	6 695
Total des charges d'exploitation II	1 088 689	992 190
Résultat d'exploitation (I-II)	212 670	-39 043
Opérations courantes		
Excédents ou déficits transférés		
Déficits ou excédents transférés		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 116	1 093
Total des produits financiers V	1 116	1 093
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières VI	1 116	1 093
Résultat financier (V-VI)	0	0
Résultat courant avant impôt (I-II-III-IV+V-VI)	213 787	-37 950
Renvois		
(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

Association ORRPA

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
 Voir le rapport

	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	13 026	
Total des produits exceptionnels VII	13 026	0
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 798	29 631
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	30 000	
Total des charges exceptionnelles VIII	46 798	29 631
Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-33 772	-29 631
Produits		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les sociétés	158	137
Charges		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	20 800	79 447
Engagements à réaliser sur ressources affectées	210 600	18 000
Total des produits (I-III+IV+V+X) XII	1 336 304	1 033 687
Total des charges (II+IV+VI+VII+X+XI) XIV	1 346 246	1 039 958
Excédent ou déficit (XII-XIV) (XIII-XV)	-9 941	-6 270
Evolution des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		

1 Faits majeurs de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

1.1 Evènements principaux de l'exercice

- 2 ruptures conventionnelles ont été accordées sur l'exercice (l'ancienne directrice ainsi qu'une chef de service)
- Monsieur Marc Thomas, salarié de l'association depuis 2013, a pris les fonctions de direction à compter du 1^{er} décembre 2019.
- Une nouvelle Trésorière a été élue depuis le 4 juin 2019. Ce poste était vacant depuis l'AG de mai 2018
- Un dégrèvement de cotisations sociales URSSAF a été obtenu par l'association en décembre 2018 dans le cadre de l'exonération « aide à domicile » au titre des années 2016 à 2017.
- Par courrier en date du 29 janvier 2020, l'URSSAF confirme l'application d'une exonération « aide à domicile » à hauteur de 129 K€. Cette régularisation a été comptabilisée en produits d'exploitation (compte 772580 « produits sur exercices antérieurs »). En contrepartie de ce produit, des honoraires ont été comptabilisés pour 54 K€ afin de rémunérer le Cabinet qui a été mandaté dans le cadre du rescrit.
- Une provision pour risques de reversement de recettes a été appréhendée à hauteur de 30 K€. La facturation 2018 concernant les frais de gestion de l'activité mandataire a été majorée par erreur à concurrence de ce montant estimé. Au cours du premier semestre 2020, l'association met en œuvre des recalculs afin de déterminer de manière précise la régularisation à effectuer.

1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Une crise sanitaire très grave a été constatée en France et dans le Monde en ce début d'année 2020. L'Organisation mondiale de la Santé a déclaré le 30 janvier 2020 que la flambée épidémique constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, l'OMS qualifiait le COVID-19 de pandémie. Des mesures de confinement ont été décrétées par le gouvernement français à partir du 12 mars 2020.

Cette situation est de nature à affecter le fonctionnement de l'association en 2020. Toutefois, elle ne remet pas en cause, dans l'immédiat, la continuité d'exploitation compte tenu de la capacité de l'association à remplir ses missions après la période de confinement et compte tenu de ses modalités de financement.

2 Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

AUDIT ME
COMMISSARIAT AUX COMPTES

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2015-06 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 du 16 février 1999.

2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	38 353	513		38 866
Immobilisations corporelles	238 248	12 605		250 853
Immobilisations financières	68 808	3 889		72 697
TOTAL	345 410	17 007		362 417

Principaux mouvements :

- Acquisition matériel de bureau et mobilier de bureau : 9 K€
- Travaux aménagement bureaux : 3,4 K€

3.1.2 Tableau des amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	38 352	32		38 384
Immobilisations corporelles	186 349	9 958		196 307
TOTAL	224 701	9 990		234 691

3.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.3.1 Méthode d'amortissement

Logiciels et progiciels : 1 an

3.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.4.1

Méthode d'amortissement **AUDIT ME**
Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

Matériel de transport : 5 ans

Matériel de bureau : 5 ans

Matériel informatique : 3 à 4 ans

Mobilier : 5 à 10 ans

3.1.5 Immobilisations financières

— Dépôt de cautions pour 1 465 €

— Titres Crédit Coopératif pour 71 217 €

— Parts sociales Crédit Coopératif 15 €

3.1.6 Evaluation des stocks

Les stocks sont composés de fournitures diverses.

3.1.7 Créances

Créances de l'actif circulant	Montant Brut	Echéances	
		A moins d'un an	A plus d'un an
Créances usagers et compte rattachés	48 820	48 820	
Autres (dont dégrèvement URSSAF de 128 822 €)	146 600	146 600	
Charges constatées d'avance	10 211	10 211	

3.1.8 Produits à recevoir

	
Produits à recevoir	
Usagers - Factures à établir	10 000
Subventions de fonctionnement à recevoir	133 306
Divers produits à recevoir (dont Dégrèvement URSSAF)	119
TOTAL	143 425

3.1.9 Valeurs mobilières de placement

Néant.

3.2 Passif

3.2.1 Fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
valeur du patrimoine intégré				
fonds statutaires				
apports	17 442 €			17 442 €
legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ¹				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
réserves indisponibles				
réserves de fonctionnement	18 164 €			18 164 €
réserves pour travaux				
réserves pour projet associatif				
résultat	-6 270 €	- 9 941 €	-6 270 €	- 9 941 €
Report à nouveau débiteur				
Report à nouveau créditeur	70 253 €		6 270 €	63 982 €

¹ Les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association. L'intégralité de la subvention est rapportée au résultat.

3.2.2 Provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions à la fin de l'exercice
Provision pour charges (2)		30 000		30 000
Provisions pour retraite (1)	26 930	3 100		30 030
TOTAL	26 930	33 100		60 030

(1) Cette provision représente les engagements de retraite et avantages assimilés.

La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et de leur base de détermination est la suivante à la date de clôture, comparée à l'exercice :

- taux d'actualisation : 0,50 %
- taux d'augmentation annuel des salaires : 2 %
- Turnover : Table de turnover faible
- Mortalité : le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles.

La valorisation de la provision est externalisée au cabinet AG2R La Mondiale.

La variation de la provision est principalement liée à l'évolution à la baisse du taux d'actualisation.

(2) La facturation 2018 concernant les frais de gestion de l'activité mandataire a été majorée. Le montant qui aurait dû être facturé est estimé à 56 K€ alors que la facturation 2018 était de 86 K€, soit un écart prévisionnel de 30 K€.

3.2.3 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

N° compte	Libelle	31.12.2018	Dotation	Reprise	31.12.2019
194 000	Fonds dédiés MAIA	19 166 €	210 600 €	19 166 €	210 600 €
194 002	Fonds dédiés AGRR 2015	1 634 €		1 634 €	
194 003	Fonds dédiés Fondation France	7 000 €			7 000 €
194 004	Fonds dédiés Fondation France	11 000 €			11 000 €



3.2.4 Etat des dettes

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 752	10 752		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 066	98 066		
Dettes fiscales et sociales	115 988	115 988		
Autres dettes	985	985		
Produits constatés d'avance	13 643	13 643		
TOTAL	239 434	239 434		

3.2.5 Charges à payer

Charges à payer	
Fournisseurs – Factures non parvenues	63 846
Personnel – Provision pour congés payés	49 748
Personnel – Autres charges à payer	8 955
Charges sociales sur congés payés	23 856
TOTAL	146 405

3.2.6 Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	
Adhésions sur activités / Quote-part 2019	2 334 €
Subvention Erasmus	11 309 €
TOTAL	13 643 €

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Détail des subventions

SUBV. Ville de Reims fonctionnement	200 000
SUBV. Conseil Départemental 51	175 000
SUBV. ARS MAIA (1)	550 600
SUBV. ERASMUS	4 788
SUBV. ETAT DRDJSCS	18 000
SUBV. ETAT DDCSPP	5 000
SUBV. CLIC Communes de la CAR	9 430
SUBV. ALMA	5 000
TOTAL	967 818

(1) S'ajoute une reprise de fonds dédiés à hauteur de 19 167 €

4.2 Charges et produits exceptionnels

- Produits :
 - Remboursements assurance véhicules accidenté et volé 13 026
 - Charges :
 - Paiement échéancier locations véhicules accidenté et volé 16 798
 - Dotation provision reversement frais de gestion activitaire Mandataire (au titre de 2018) 30 000
- Soit un résultat exceptionnel de - 33 772 €

4.3

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen de 2019 se décompose ainsi :

- 3 cadres en CDI, soit 2,28 ETP
 - 15 employés permanents soit 12,22 ETP permanents, dont un apprenti depuis le 1^{er} octobre 2019
- Au total : 18 salariés pour 14,5 ETP.

4.4

Impôt sur les bénéfices

Un impôt sur les bénéfices de 158 € est dû par l'association sur les produits financiers qu'elle a perçus au cours de l'année 2019.



5

Autres informations

5.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il n'y a aucune rémunération ni avantage en nature versés à des cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

	Montants en €
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	4 020 € TTC
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	4 020 € TTC

5.3 Engagements hors bilan

Néant



Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

ASSOCIATION ORRPA

Siège social : 4 rue Marteau

51100 REIMS

SIRET 780 430 344 00066

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice 2019, directement ou indirectement, entre l'association, ses dirigeants et ses administrateurs.

Reims, le 06 octobre 2020

Pierre J. EGELE